

Concours Bronze 2024

Sansoucy 1: 8-9 juin

Sansoucy 2: 20-21 juillet

Sansoucy 3: 31 août-1 septembre





Équitation Sansoucy
470 route 241
St-Joachim de Shefford
J0E 2G0, Québec



Comité organisateur

Directrice de concours

Florence Sansoucy-Gendron
450 531-8446
flo.sansoucy@hotmail.ca

Secrétaire

Carole Sansoucy
450 531-3447

Vétérinaire (sur appel)

Johanne Longtin
450-777-6770

Maréchal-ferrant (sur appel)

Antoine Vigneron
438-357-8894

Officiels

Juge

Sansoucy 1: Ann Perreault
Sansoucy 2: Isabelle Malette
Sansoucy 3: Magali Cendon

Dessinateur de parcours

Sansoucy 1: Alexander Dejordy-Butler
Sansoucy 2: Christopher Graham
Sansoucy 3: Maxime Goos

Commissaire

Sansoucy 1: Sophie Decaen
Sansoucy 2: Stéphanie Keroack
Sansoucy 3: Anne-Marie Giacometti

Photographe

Eugénie Ferdais

Inscriptions

Les inscriptions se feront en ligne au: <http://entries.showmanagementsystem.com>.

Lors de l'inscription, les participants devront obligatoirement inscrire une carte de crédit valide sur ShowManagementSystem. Les frais de stalle et d'administration seront prélevés au moment de l'inscription en ligne et les autres frais engendrés lors du concours vous seront facturés à la fin du week-end et seront payables au moyen de la même carte de crédit. Une pénalité de 50\$ sera ajoutée pour toute carte de crédit déclinée. L'administration se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription qui dépasserait la capacité maximale du concours. L'adhésion AERE doit être complétée avant la date finale des inscriptions au premier concours auquel le membre souhaite participer. Des frais de retard de 50\$ s'appliqueront si l'inscription n'est pas complète à temps. Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il s'occupe de son propre entraînement. Voir les règles de CÉ, Section A – Règlements généraux, article 102 (Environnement sportifs sécuritaires).

Vous avez la responsabilité de vérifier votre inscription et chacune des classes pour lesquelles vous êtes inscrit. Les ajouts et modifications se feront en ligne au plus tard la veille à 17h. Aucune autre méthode ne sera considérée. Tout concurrent qui ne se présente pas dans une classe pour laquelle il est officiellement inscrit et qui n'annule pas selon la méthode indiquée ci-haut sera facturé pour ladite classe. L'annulation d'une épreuve ayant lieu le jour même n'est pas admissible à un remboursement. **Les déclarations pour les épreuves du lendemain fermeront chaque soir à 17h00.** Aucune épreuve ne sera tenue hors concours. L'organisateur se réserve le droit de limiter les inscriptions, de modifier l'horaire et de modifier toutes les conditions entourant la compétition afin d'assurer qu'elles soient uniformes et équitables pour toutes les divisions. L'organisateur se réserve le droit de refuser tout cavalier ou toute inscription non conforme aux règlements du concours ou au Code de conduite et d'éthique de CE.

Horaires préliminaires

	Manège sauteur	Manège chasseur
Vendredi	13h #60 Réchauffement 0.75m 14h #61 Réchauffement 0.90m 15h #62 Réchauffement 1m 15h30 #63 Hauteurs libres Fermeture du manège à 17h	13h #67 Réchauffement 2'6" 14h #68 Réchauffement 2'9" 14h30 #69 Réchauffement 3' 15h #70 Réchauffement 18" 15h30 #71 Hauteurs libres Fermeture du manège à 17h
Samedi	Début après la fin des classes de chasse #27 Sauteur ouvert 0.75m, barrage immédiat #28 Sauteur ouvert 0.75m, speed #31 Sauteur ouvert 0.90m, speed #30 Sauteur ouvert 0.90m, barrage immédiat #33 Sauteur ouvert 1m, barrage immédiat #34 Sauteur ouvert 1m, speed	Début des épreuves à 8h #50 Chasse école (pendant les chasses entraînement seulement) #4-5 Chasse entraînement obs. #6 Chasse entraînement plat #13 Équitation junior C obs. #14 Équitation junior C plat <i>*Les épreuves #50, 4,5 et 13 seront tenues en carte ouverte</i> #41 Médaille poney #15 Équitation junior B obs. #16 Équitation junior B plat #19 Équitation enfant/adulte modifié obs. #20 Équitation enfant/adulte modifié plat #42 Médaille enfant/adulte modifié <i>*Les épreuves # 15, 19 et 42 seront tenues en carte ouvert</i> #17 Équitation junior A/adulte obs. #18 Équitation junior A/adulte plat #40 Médaille AERE <i>*Les épreuves #17 et 40 seront tenues en carte ouverte</i> #51 Épreuve école 18" #43-44 Équitation 18" obs* #45 Équitation 18" plat* <i>*Les épreuves #42, 43 et 44 seront tenues en carte ouverte</i> Schooling #65 Réchauffement 18" #66 Réchauffement 2'3" #71 Réchauffement 2'9" #72 Réchauffement 3'
Dimanche	Début des épreuves à 8h #36 Équitation sauteur 0.75m* #29 Sauteur ouvert 0.75m, barrage immédiat #32 Sauteur ouvert 0.90m, barrage immédiat #37 Mini-prix 0.90m, barrage immédiat* #35 Sauteur ouvert 1m, barrage immédiat #39 Équitation Sauteur 1m	Début après la fin des classes de sauteur #53 Épreuve école étrivières courtes #24-25 Étrivières courtes obs #26 Étrivières courtes plat #52 Épreuve école nouveaux cavaliers #21-22 Nouveaux cavaliers obs. #23 Nouveaux cavaliers plat #38 Chasse école (en carte ouverte) #1-2 Chasse poney obs. #3 Chasse poney plat #10-11 Chasse enfant/adulte modifié obs #12 Chasse enfant/adulte modifié plat #7-8 Chasse enfant/adulte obs. #9 Chasse enfant/adulte plat

* classe non comptabilisé dans les points AERE

Fermeture des inscriptions

Sansoucy 1: 2 juin 2024

Sansoucy 2: 14 juillet 2024

Sansoucy 3: 25 août 2024

*50\$ de frais de retard pour les inscriptions tardives.

L'adhésion AERE et la réservations de stalles doivent être faites avant la fermetures des inscriptions. Aucun remboursement ne sera émis après la date limite d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical ou vétérinaire. Un tel remboursement ne s'appliquerait qu'aux classes et non aux frais de stalles et d'administration. C'est la politique d'annulation de l'AERE qui s'applique et toutes les inscriptions sont soumises à ce règlement. Tous les participants doivent être membres AERE, Cheval Québec et Canada Équestre avec une licence bronze. Tout cheval participant à un concours sanctionné par Canada Équestre doit satisfaire aux exigences de l'article A519, Vaccination et avoir un coggin test de l'année. Voir les Règlements de Canada Équestre, section A, Règlements généraux, article A519, Vaccination

Installations et services

Une **cantine** vous proposera des repas rapides, collations et breuvages le samedi et le dimanche. Vous aurez accès à de l'eau potable. Des **toilettes chimiques** seront à votre disposition. Un **vétérinaire** et un **maréchal ferrant** seront disponibles sur appel et un secouriste sera sur place pendant le déroulement des classes. Toutes les aires d'entraînement sont en sable. Une aire de longe est à votre disposition.

Veillez noter que la **ripe** n'est pas fournie et que certains boxes ne contiennent pas de buvette. Politique de premier arrivé, premier servi pour les boxes. Un frais "**ship-in**" de 50\$/jour sera ajouté pour tous chevaux n'ayant pas de stalle attribuée. Les chevaux non-participants recevront un numéro de concours qu'ils devront porter en tout temps. Ils sont assujettis à tous les règlements de Canada Équestre et du concours. Un frais de 50\$ par cheval devra être déboursé.

Une zone de débarquement pour les chevaux est prévue à l'arrière de l'écurie, une fois la barrière refermée. Arrivée des chevaux le vendredi à partir de 9h. Sauf entente avec le comité organisateur, les chevaux doivent quitter le site entre la fin des compétitions et 20h le dimanche.

Frais de compétition			
Classes	25\$ par classe	Réchauffement	10\$ par passage
Boxe	100\$ par concours	Ship-in	50\$ par jour
Ripe	10\$ par unité	Foin	14\$ par unité
Frais d'administration	50\$ par couple cavalier/cheval	Frais anti-dopage	4\$ par cheval

Règlements de réchauffement

- Le participant (ou l'entraîneur) doit prendre un ordre de passage auprès du "In Gate".
- 3 minutes par passage par cavalier à partir du moment où il entre dans le manège.
- Pour refaire un parcours, il faut reprendre un ordre de passage auprès du In Gate

Équitation 18"

Cavalier junior ou amateur. Les participants éligibles à cette division n'ont pas le droit de participer dans une autre division où la hauteur des obstacles excède 18". Les concurrents de la division "Étrivières courtes" sont éligibles. Les chevaux sont admissibles à participer à d'autres divisions avec un autre cavalier.

Règlements:

- Il est strictement interdit de fumer près des bâtiments ainsi que près des chevaux.
- Les enfants doivent être sous la surveillance d'un adulte.
- Les chiens doivent être tenus en laisse et ne pas nuire. Aucun chien dans l'aire d'échauffement.
- Le numéro doit être porté par le cavalier ou le cheval et être visible en tout temps.
- Le port du casque protecteur réglementaire est obligatoire.
- Un cheval maximum par boxe.
- Pas de cheval sans surveillance dans une remorque ou attaché à celle-ci.
- Lors de son inscription à un concours sanctionné par CE, l'athlète doit fournir le nom de son entraîneur(e) sur le formulaire d'inscription ou spécifier qu'il ou elle s'occupe de son propre entraînement. Le statut d'entraîneur titulaire d'une licence est requis pour exercer les fonctions d'entraîneur dans le cadre d'un concours sanctionné par Canada Équestre. Sinon, l'entraîneur doit être membre en règle de sa fédération provinciale et de Canada Équestre et obtenir directement de CE un statut d'entraîneur temporaire valide pour un seul concours. Les entraîneur(e)s d'autres pays doivent être en règle auprès de la fédération de leur pays de résidence et doivent détenir et fournir une preuve d'assurance. (article A102, Environnement sportif et sécuritaires).

Un plan de mesures d'urgence est disponible au secrétariat.

Merci à nos commanditaires



DR. Johanne Longtin

Énoncé de principes Canada Équestre

Le concours hippique Équitation Sansoucy est un concours sanctionné Bronze de Canada Équestre, 2451 Riverside Drive, Ottawa, ON K1H 7X7, et est assujéti aux règlements de CE. Chaque épreuve proposée dans le présent document est assujéti aux règlements et spécifications des règlements en vigueur de CE et sera tenue et jugée conformément au Manuel des règlements de CE. Tout cheval prenant part à toute épreuve d'un concours peut, lorsqu'il se trouve sur les lieux du concours, être désigné pour subir un test de contrôle antidopage.

Conformément à l'article A801, par son inscription à un concours sanctionné par Canada Équestre, la personne responsable consent à ce que le propriétaire, le locataire, l'entraîneur, le gérant, l'agent, l'instructeur, le meneur ou le cavalier et le cheval soient assujéti aux dispositions des statuts et des règlements de Canada Équestre et à tout règlement supplémentaire établi par le concours. Chaque concurrent, en quelque qualité que ce soit, à un concours sanctionné par Canada Équestre est responsable de bien connaître les statuts et les règlements applicables de Canada Équestre, ainsi que tout règlement supplémentaire établi par le concours, s'il y a lieu. Ne participez pas à ce concours en quelque qualité que ce soit si vous refusez d'être assujéti aux statuts et aux règlements de Canada Équestre et à tout autre règlement établi par le concours.

Tout participant doit avoir pris connaissance du code de conduite et d'éthique de Canada Équestre.

Déclaration de principes - Bien-être des chevaux

9. CE appuie l'adhésion au traitement humain des chevaux dans toutes les activités relevant de sa compétence.
10. CE s'engage à:
 - a) maintenir le bien-être du cheval, quelle que soit sa valeur monétaire, comme considération principale dans toutes les activités;
 - b) exiger que les chevaux soient traités avec la gentillesse, le respect et la compassion qu'ils méritent et qu'ils ne soient jamais maltraités;
 - c) s'assurer que les propriétaires, les entraîneurs, les exposants et leurs agents exercent les soins et les responsabilités appropriés dans la manipulation, le traitement et le transport de leurs chevaux, ainsi que des chevaux qui leur sont confiés pour quelque raison que ce soit;
 - d) assurer le bien-être continu du cheval en encourageant l'inspection régulière et la consultation des professionnels de la santé et des officiels de compétition afin d'atteindre les normes les plus élevées possible en matière de nutrition, de santé, de confort et de sécurité;
 - e) continuer à soutenir les études scientifiques sur la santé et le bien-être des chevaux;
 - f) exiger des propriétaires, des entraîneurs et des exposants qu'ils connaissent et suivent les règles de leur organisme de sanction et qu'ils respectent les règlements de l'industrie dans toutes les compétitions équestres ; et,
 - g) examiner, réviser et élaborer des règles et règlements de compétition qui protègent le bien-être du cheval.
11. Pour déterminer si une conduite ou un traitement est cruel, abusif ou inhumain, la norme à appliquer sera la conduite ou le traitement attendu d'une personne raisonnable qui est informée et expérimentée en matière de procédures de dressage et d'exposition des chevaux.
12. Les personnes qui interagissent avec les chevaux doivent aussi se conformer aux politiques de CE en ce qui concerne le bien-être des chevaux.